

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 MARS 2026**

DATE DE CONVOCATION
3 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE 13
PRÉSENTS 07
POUVOIRS 01
VOTANTS 08

CCAS20260310_01

L'an deux mil vingt-six, le dix mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Président, Patrick ROSSILLI.

Etaient présents : M. Patrick ROSSILLI, Président, Mme. Florence FAVRE, Mme Sophie RIVIERE, Mme Laëtitia MARTINO, membres élus par le conseil municipal, M. Serge RANCE, représentant la Croix Rouge, M. Alain TILLOT, désigné par le Maire, et Mme Chantal SIMONNOT, désignée par le Maire

A donné pouvoir :

Mme Anne BIRLOUET, représentant l'UDAF à Mme Florence FAVRE

Etaient absents : Mme Lydia BOUTALBI, M. Lucien-Paul NKO'O Mme Sandrine DOKPONOU, M. Jacques PROFIT représentant les personnes âgées, M. Michel MAUDET, représentant les personnes handicapées

OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2026

Le Conseil d'Administration,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2026 ci-annexé, retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil d'administration,

Considérant l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget,

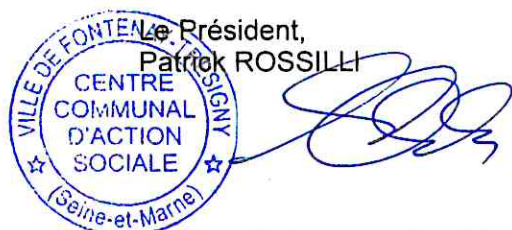
Entendu la présentation du rapport et le débat qui s'en est suivi en séance du conseil d'administration,

Après en avoir débattu,

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 qui a eu lieu sur la base du rapport ci-annexé, portant sur le budget du centre communal d'action sociale.

Pour extrait conforme,
FONTENAY-TRÉSIGNY

Le secrétaire de séance
Ludivine DESSAUGE



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Conseil d'administration du 10 mars 2026

Introduction

Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique...».

Ces dispositions sont applicables aux CCAS.

L'assemblée délibérante est réunie pour débattre des orientations budgétaires du CCAS dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif 2026, ce vote est prévu lors de la séance du Conseil d'administration qui se tiendra au mois d'avril 2026.

La délibération n'a pas de caractère décisionnel, mais elle doit s'appuyer sur une note de synthèse présentant les grandes orientations du budget à venir.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique, à laquelle le rapport est annexé.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant un débat au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Le rapport présenté lors du débat d'orientation budgétaire se conçoit avant tout comme un outil pédagogique.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS a pour vocation d'intervenir dans les domaines de l'aide sociale légale et facultative ainsi que dans les actions et activités relevant de la solidarité et de la cohésion sociale.

Depuis deux ans, le CCAS est un service à part entière, gérée par un agent en collaboration avec la responsable des services à la population.

Le service finances de la commune participe au suivi de la comptabilité et à l'élaboration du budget.

LES COMPETENCES DU CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, de constitution obligatoire dans chaque commune. C'est une personne morale de droit public à compétence spécialisée s'exerçant sur le territoire communal.

Il possède son autonomie financière avec un budget propre.

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous formes de prestations remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'Aide Sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire. Il transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité.

Les obligations légales des communes en matière d'aide sociale sont identiques quelle que soit la taille de la commune.

Soucieux d'améliorer plus encore les réponses sociales apportées à nos concitoyens, le CCAS de Fontenay-Trésigny favorise :

- la délivrance d'aides financières, notamment les bons de chauffage ;
- l'accès à l'épicerie solidaire par une commission spécifique ;
- l'octroi d'aide et d'animations pour les seniors :
 - Colis de Pâques ;
 - Ateliers ;
 - Téléalarme et aide-ménagère par le biais de la convention avec le Centre 77 ;
- les renseignements téléphonique et physiques divers : APA (allocation personnalisée d'autonomie), MDPH (Maison Départementale des personnes handicapées), ...

RETROSPECTIVES 2025

La principale ressource du CCAS est la subvention versée par la commune. Pour 2025, elle s'élevait à 40 000€. L'ANDES a versé une subvention de 1331,40€ dans le cadre de l'aide à l'achat de denrées alimentaires pour l'épicerie solidaire. Parallèlement, le CCAS a également pu bénéficier d'une seconde subvention de l'ANDES, intitulée « Mieux Manger Pour Tous - MMPT ». Celle-ci s'est élevée à 598€ et a permis l'achat de produits biologiques ou disposant d'un label particulier, tel que « Label Rouge » ou « AOP ».

EPICERIE SOLIDAIRE

On constate que les dépenses à l'article 60623 « Alimentation » au chapitre 011 « charges à caractère général » ont diminué passant de 6464.02€ en 2024 à 3824.77€ en 2025.

Les ramasses auprès du magasin Leclerc, les dons alimentaires de la Poste et les dons de particuliers lors des collectes ont permis de diminuer considérablement les dépenses alimentaires.

L'épicerie solidaire a accueilli 30 familles en 2025 répartis comme suit :

- 2 couples avec enfants
- 3 couples sans enfant
- 10 personnes seules avec enfants
- 15 personnes seules sans enfant

387 ventes ont été réalisées sur l'année 2025, soit 82 de moins qu'en 2024. Ces ventes représentent un total d'achat de 16 396.42€, environ 2000€ de moins que l'année précédente. La participation des familles a été de 1 681.05€ soit une économie de 14 715.37€ pour l'ensemble des bénéficiaires. 1 811,97€ de recettes ont été enregistrées au budget en raison du décalage du versement des fonds au Trésor Public.

Grâce aux dons de la Poste, les bénéficiaires disposent tous les mois de produits d'hygiène et d'entretien gratuitement.

Une dizaine de bénévoles participe de façon régulière au fonctionnement de l'épicerie. Leur aide est précieuse pour le maintien de l'activité.

Adhérent du réseau ANDES pour l'épicerie solidaire, le CCAS verse chaque année une contribution à hauteur de 200€ et paie un abonnement de 360€ pour le logiciel de gestion Escarcelle.

COLIS DE PÂQUES

Le nombre de bénéficiaires des colis de Pâques reste à peu près identique à celui de 2024. En 2025, 30 colis solo et 7 colis duos ont été distribués contre 31 solos et 9 duos en 2024.

Comme cela est fait depuis maintenant plusieurs années, un goûter en présence des enfants du centre de loisirs a été organisé pour la remise des colis. 24 personnes âgées étaient présentes et ont apprécié ce moment de partage intergénérationnel.

L'achat des colis de Pâques représente une dépense de 1 136,39€ inscrite à l'article 60623 « Alimentation ».

BONS DE CHAUFFAGE

17 400€ ont été versés pour les bons de chauffage en 2025. 46 foyers ont bénéficié du 2^{ème} versement de l'aide 2024 en janvier 2025 de l'aide à hauteur de 200€, soit 9 200€ et 41 foyers ont bénéficié du 1^{er} versement de l'aide 2025 à hauteur de 200€ ; soit 8 200€.

Le nombre de bénéficiaires pour les bons de chauffage est quasiment identique par rapport à 2024.

AIDES FINANCIERES

Au total 9 familles ont bénéficié d'aides financières en 2025 pour un montant total de 3 042.21€ répartis comme suit :

- 1 famille a obtenu de l'aide pour le paiement de son loyer à hauteur de 600€.
- 2 familles ont bénéficié d'aide pour le règlement de factures d'obsèques représentant au total 1536€.
- 2 familles ont été aidées pour le règlement de leur dette d'énergie à hauteur de 556.21€.
- 3 jeunes filles ont bénéficié de l'aide au BAFA de 100€.
- 1 personne âgée a obtenu l'aide de 50€ pour la mise en place de la téléassistance

SOUTIEN SCOLAIRE

Depuis plusieurs années, le soutien scolaire se déroule les lundis et jeudis de 17h à 18h à la salle Monnoury. Il a accueilli 10 enfants sur l'année scolaire 2024-2025.

Depuis septembre 2025, 24 enfants sont inscrits au soutien scolaire et participent régulièrement. Afin de les accueillir dans les meilleures conditions possibles, une partie du groupe s'installe désormais dans la salle des fêtes.

12 bénévoles se chargent, à tour de rôle de faire les devoirs ou de réviser des notions avec les enfants d'élémentaire et de 6ème. Un goûter est servi aux enfants à chaque séance, ce qui a représenté 73.52€ de dépenses pour 2025.

SORTIE ET ANIMATIONS

Le 7 octobre 2025, 14 bénéficiaires du CCAS se sont rendus au jardin de Verdelot. Un goûter leur a également été servi. Cette sortie a représenté une dépense de 172.50€.

Une réunion d'information « Vol à la ruse » a été organisée en partenariat avec les agents de la Police Municipale et la gendarmerie de Rozay-en-Brie. Le but était de sensibiliser les participants aux nouvelles pratiques des malfaiteurs.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions aux associations pour un montant total de 11 400 € ont été réparties comme suit :

Point Autonomie Territorial 77	2 000 €
Centre 77	2 000 €
ADMR	1 000 €
Mission locale	4 500 €
Secours Populaire	700 €
Restos du Cœur	700 €
Croix Rouge	700 €
SOS Femmes 77	500 €
Total	11 400 €

FRAIS DE PERSONNEL

L'agent en charge du CCAS et la responsable des services à la population faisant office de directrice du CCAS, ne sont pas rémunérés par celui-ci. Elles sont mises à disposition du CCAS par la commune car elles exercent en parallèle des missions à compétences communales.

Le chapitre 12 « charges de personnels et frais assimilés » ne présente donc qu'une seule dépense sur l'année à l'article 6451 « Cotisations à l'URSSAF » pour un montant de 240€ pour les membres du conseil d'administration.

DONNÉES FINANCIÈRES 2025

EVOLUTION SUR 4 ANS - DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
011 Charges à caractère général	492,33 €	8 646,95 €	7 851,28 €	5 436,39 €
012 Charges de personnel et frais assimilés	228,00 €	228,00 €	228,00 €	240,00 €
65 Autres charges de gestion courante	35 080,23 €	30 772,00 €	33 016,83 €	31 842,21 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		199,98€	1 112,98 €	1 203,00€
Total	35 800,56€	39 846,93€	42 209,09 €	38 721,60€

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025

Chapitre	Libellé	BP 2025 avec DBM	Réalisé 2025 (avec engagements)
011	Charges à caractère général	13 615,76 €	5 436,39 €
60623	Alimentation	10 297,76 €	3 824,77 €
	Epicerie solidaire		2 614,86 €
	Goûters soutien scolaire		73,52 €
	Colis de Pâques		1 136,39€
60631	Fournitures d'entretien (recharge absorbeur humidité)	200,00 €	0,00 €
60632	Fournitures de petits équipements	300,00 €	16,73 €
6064	Fournitures administratives (scotch, pâte à fixer)	100,00 €	217,75 €
6067	Fournitures scolaires	200,00 €	27,58 €
6068	Autres matières et fournitures (essuie-tout, sacs poubelles, cotons, ...)	418,00 €	181,26 €
611	Contrat de prestations de service	500,00 €	0,00 €
6156	Maintenance (logiciel XChange - envoi contrôle de légalité)	200,00 €	192,44 €
6188	Autres frais divers	1 000,00 €	732,50 €
	Adhésion ANDES		200,00 €
	Abonnement logiciel Escarcelle		360,00 €
	Sortie dans les Jardins de Verdelot		172,50 €
6236	Catalogues, imprimés et publications (flyers)	200,00 €	193,80 €
6262	Frais de télécommunications	200,00 €	49,56 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	250,00 €	240,00 €
6451	Cotisations à l'URSSAF	250,00 €	240,00 €
65	Autres charges de gestion courante	40 350,00 €	31 842,21 €
65133	Secours d'urgence	150,00 €	0,00 €
65134	Aides	25 000,00 €	20 442,21 €
	Bons de chauffage		17 400,00 €
	Aides financières		3 042,21 €
65748	Subventions de fonctionnement aux associations	15 000,00 €	11 400,00 €
65888	Autres (remboursement nuits d'hôtel)	200,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		54 215,76 €	37 518,60 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 403,00 €	1 203,00 €
6811	Dotation aux amortissements	1 403,00 €	1 203,00€
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 403,00 €	1 203,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		55 618,76 €	38 721,60 €

EVOLUTION SUR 4 ANS - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES de FONCTIONNEMENT	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
002 Excédent reporté	18 931,71 €	5 327,88 €	8 870,89 €	11 718,76 €
70 Produits des services, du domaine et ventes divers		1 116,66 €	1 737,31 €	1 811,97 €
74 Dotations et participations	22 500,00 €	41 920 €	1 025,00 €	1 929,40 €
75 Autres produits de gestion courante		1 950 €	42 741,08 €	40 100,00 €
042 Opérations d'ordres entre sections			200,00 €	200,00 €
Total	41 431,71 €	50 314,54 €	54 774,28 €	55 760,13 €

Depuis 2024, l'imputation budgétaire de la subvention de la commune est désormais au chapitre 75 « autres produits de gestion courante » et à l'article 757361 « subvention de fonctionnement collectivité de rattachement ».

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025

Chapitre	Libellé	BP 2025 avec DBM	Réalisé 2025
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	1 700,00 €	1 811,97 €
7078	Autres marchandises	1 700,00 €	1 811,97 €
74	Subventions d'exploitation	2 000,00 €	1 929,40 €
747888	Autres (subvention ANDES)	2 000,00 €	1 929,40 €
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	40 100,00 €
756	Libéralités reçues (don particulier)	0,00 €	100,00 €
757361	Subventions de fonctionnement collectivité de rattachement	40 000,00 €	40 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES		43 700,00 €	43 841,37 €
042	Opérations d'ordre entre sections	200,00 €	200,00 €
777	Quote-part des subventions d'investissement	200,00 €	200,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE		200,00 €	200,00 €
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE		43 900,00 €	44 041,37 €
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		11 718,76 €	11 718,76 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULÉES		55 418,76 €	55 760,13 €

L'article 7078 « autres marchandises » qui représente 1 811,97€ correspond aux recettes réalisées lors des ventes à l'épicerie.

En 2025, le CCAS a bénéficié de 2 subventions de l'ANDES : le CNES (Crédit National des Epiceries Solidaires) à hauteur de 1 331,40€ et le MMPT (Mieux Manger Pour Tous) à hauteur de 598€. Cette dernière est allouée pour l'achat de denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique ou identifiées Label rouge, AOP, Commerce équitable.

EVOLUTION SUR 4 ANS - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES d'INVESTISSEMENT	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		199,98 €	1 596,72 €	811,98 €
21 Immobilisations Corporelles	199,98 €	3 796,70 €	1 757,76 €	498,10 €
40 Opérations d'ordre de transfert entre sections			200,00 €	200,00€
27 Autres immobilisations financières				5 400,00 €
Total	199,98 €	3 996,68 €	1 957,76 €	6 910,08 €

Sur 2025, les immobilisations corporelles correspondent à l'achat d'un téléphone portable pour l'agent du CCAS et d'étagères pour le local de stockage de l'épicerie solidaire.

L'opération d'ordre de transfert entre sections représente l'amortissement de la subvention d'investissement de la part de l'ANDES perçue en 2023 pour l'ouverture de l'épicerie solidaire. Cette écriture devra être inscrite jusqu'en 2028.

Au chapitre 27 « autres immobilisations financières » à l'article 2743, les dépenses correspondent aux prêts qui ont été accordés à 3 agents communaux pour un montant total de 5 400,00 €.

EVOLUTION SUR 4 ANS - RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES d'INVESTISSEMENT	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
040 Opérations d'ordre de transfert entre section		199,98 €	1 112,98 €	1 203,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves		199,98 €	1 629,52 €	1 434,79 €
27 Autres immobilisations financières		2 000,00 €		5 400,00 €
Total	0,00 €	2 399,96 €	2 742,50 €	8 037,79 €

En 2025, les opérations d'ordre de transfert entre section du chapitre 040 correspondent aux amortissements du mobilier acheté pour l'ouverture de l'épicerie solidaire : les gondoles, l'armoire positive et les conteneurs isothermes ainsi que le congélateur acheté en 2024.

Au chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves » à l'article 1068, 811,98 € correspondent à l'écriture comptable nécessaire pour équilibrer le déficit d'investissement de l'année 2024. 622,81 € ont été perçus à l'article 10222 dans le cadre du FCTVA.

A l'article 2743 du chapitre 27, la recette de 5 400,00 € correspond à la perception des fonds par trésorerie afin de pouvoir réaliser les prêts auprès des agents communaux.

Les réalisations 2025 font apparaître les résultats suivants :

CFU 2025 CCAS		Restes A Réaliser	Résultats	Affectation au BP 2026	
Section Fonctionnement					
Recette Fonctionnement	44 041,37 €			Affecté en recette de fonctionnement au chapitre 002	17 038,53 €
Dépense Fonctionnement	38 721,60 €				
Excédent de Fonctionnement	5 319,77 €				
Excédent de Fonctionnement 2024	11 718,76 €		17 038,53 €		
Section d'investissement					
Recette Investissement	8 037,79 €	RAR Recettes		Affecté en recette d'investissement au chapitre 001	1 127,71 €
Dépense Investissement	6 098,10 €	RAR Dépenses			
Résultat d'investissement	1 939,69 €	Résultat RAR	0,00 €		
Déficit reporté 2024	-811,98 €				

PROPOSITIONS POUR LE BUDGET 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition budget 2026
011 Charges à caractère général	11 199,81 €
• 60623 « Alimentation »	7 999,81 €
• 60631 « Fournitures d'entretien »	100,00 €
• 60632 « Fournitures de petit équipement »	200,00 €
• 6064 « Fournitures administratives »	500,00 €
• 6067 « Fournitures scolaires »	200,00 €
• 6068 « Autres matières et fournitures »	300,00 €
• 611 « Contrat de prestations de services »	300,00 €
• 6188 « Autres frais divers »	1 300,00 €
• 6236 « Catalogues, imprimés et publications »	200,00 €
• 6262 « Frais télécommunication »	100,00 €
012 Charges de personnel (6451 URSSAF)	250,00 €
65 Autres charges de gestion courante	38 360,00 €
• 65134 « Secours d'urgence »	150,00 €
• 65134 « Aides »	24 000,00 €
• 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations »	14 000,00 €
• 65811 « Droits d'utilisation – Informatique en nuage »	210,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	49 809,81 €
042 Opérations d'ordre entre sections	1 490,69 €
• 6811 « Dotations aux amortissements »	1 490,69 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 490,69 €
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	51 300,50 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	budget 2026
70 Produits des services, du domaine et ventes divers	1 661,97 €
• 7078 Autres marchandises	1 661,97 €
74 Subventions d'exploitation	1 400,00 €
• 747888 Autres	1 400,00 €
75 Autres produits de gestion courante	31 000,00 €
• 757361 Subvention de fonctionnement collectivité de rattachement	31 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	34 061,97 €
042 Opérations d'ordre entre sections	200,00 €
• 777 Quote-part des subventions d'investissement	200,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	200,00 €
R002 Excédent reporté	17 038,53 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	51 300,50 €

Les dépenses d'alimentation ont été revues à la baisse en raison des résultats de l'année 2025 et des dons de denrées alimentaires obtenus lors des ramasses et des collectes.

L'article 6188, du chapitre 11 « autres frais divers » a quant à lui été revu à la hausse pour prévoir d'éventuelles sorties.

Les frais de télécommunication ont été ajustés pour correspondre au montant du forfait téléphonique mensuel qui s'élève à 7,08€.

La redevance pour le logiciel IXChange (envoi des actes administratifs au contrôle de légalité) a été prévue à l'article 65811 « Droits d'utilisation – Informatique en nuage » et non plus à l'article 6156 « Maintenance » comme cela était fait les années précédentes.

Le montant de l'article 65134 « Aides » du chapitre 65 reste à peu près équivalent.

Les dotations aux amortissements (article 6811 du chapitre 042) correspondent aux amortissements du mobilier et de l'électroménager acheter pour l'épicerie solidaire.

La subvention versée par la commune est la principale source de recettes du CCAS. En raison des résultats de l'année 2025 et de l'important excédent dégagé, il est proposé que celle-ci soit revue à la baisse à hauteur de 31 000€.

Les subventions de l'ANDES, le CNES et le MMPT permettent de prévoir des recettes à hauteur de 1 400€ à l'article 747888.

Les 200€ inscrits au chapitre 042 – article 777 représentent l'amortissement de la subvention d'investissement de l'ANDES perçue en 2023 par le CCAS pour l'achat de matériel pour l'ouverture de l'épicerie solidaire.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Proposition budget 2026
21 Immobilisations Corporelles	2 500,40 €
• 21838 Autre matériel informatique	1 000,00 €
• 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	1 000,00 €
• 2188 Autres	500,40 €
27 Autres immobilisations financières	10 000,00 €
• 2743 Prêt au personnel	6 000,00 €
• 2748 Autres prêts	4 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	12 500,40 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	200,00 €
• 13918 Autres (amortissement subvention)	200,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	200,00 €
TOTAL DES DEPENSE D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 700,40 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Proposition budget 2026
10 Dotations, Fonds divers, Réserves	82,00 €
• 10222 FCTVA	82,00 €
27 Autres immobilisations financières	10 000,00 €
• 2743 Prêt au personnel	6 000,00 €
• 2748 Autres prêts	4 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES	10 082,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	1 490,69 €
• 281838 Autre matériel informatique	69,99 €
• 28148 Autres matériels de bureau et mobiliers	363,84 €
• 28185 Matériel de téléphonie	176,96 €
• 28188 Autres	879,90 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 490,69 €
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	1 127,71 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	12 700,40 €

Au chapitre 21, il est prévu l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour l'épicerie solidaire, l'actuel devenant obsolète pour un montant de 1 000€.

1 000€ sont également prévus pour l'achat de mobilier pour l'aménagement du local de stockage de l'épicerie solidaire et 500,40€ sont inscrits afin d'anticiper d'éventuels autres besoin à ce chapitre.

Comme chaque année, 10 000€ sont prévus au chapitre 27, aussi bien en dépenses qu'en recettes, pour des prêts pour les Trésifontains ou les agents dans le besoin.